

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
03/02/2017

Dossier complet le :  
03/02/2017

N° d'enregistrement :  
F01117P0016

### 1. Intitulé du projet

Projet de construction de 178 logements collectifs et 2 unités commerciales au sein de l'Eco-Quartier des Bergères à Puteaux

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Logirep

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Boita Stéphane

RCS / SIRET

5 5 2 | 0 9 3 | 3 3 8 | 0 0 3 8 2

Forme juridique

Société anonyme d'HLM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique N°39	Le projet crée une SHON supérieure à 10 000 mètres carrés (12801 m <sup>2</sup> ) et inférieure à 40 000 mètres carrés ce qui implique la réalisation d'une demande d'étude d'impact au cas par cas.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération vise la réalisation de 178 logements collectifs, d'un parking et de commerces au sein de l'Eco Quartier des Bergères à Puteaux (92 800).

Le projet prévoit la construction de deux bâtiments collectifs en R+7+2 combles (Secteur B) et R+7+3 combles (Secteur C) répartis en 4 cages de la façon suivante :

Bâtiment A – 88 logements + 1 unité commerciale:

- Cage A-1 : 45 logements (3x2P-25x3P-9x4P-8x5P) + 1 unité commerciale

- Cage A-2 : 43 logements (15x2P-13x3P-10x4P-5x5P)

Bâtiment B - : 90 logements + 1 unité commerciale :

- Cage B-1 : 48 logements (3x2P-21x3P-9x4P-15x5P)+ 1 unité commerciale

- Cage B-2 : 42 logements (17x2P-10x3P-10x4P-5x5P)

La SDP envisagée pour l'opération est d'environ 12.801 m<sup>2</sup>.

Le terrain d'assiette de l'opération est actuellement occupé par des bâtiments qui seront démolis par la ville de Puteaux.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans l'aménagement global de « l'éco quartier des Bergères ». L'implantation des bâtiments respectent donc le plan masse fourni dans le cahier des charges de la ZAC.

Le projet se trouve à l'entrée Sud de l'Eco Quartier. Grâce à son axe Nord-Sud et à l'espace public qui le traverse il sera le lien entre les quais de la Seine et l'Eco-Quartier.

Le projet respectera les exigences du label éco-quartier et répondra aux enjeux de la grille de développement durable. De plus le projet sera certifié NF Habitat HQE 1 point et répondra aux objectifs du label Effinergie +.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La démolition est prise en charge par la ville.

Les travaux débuteront en janvier 2018 et dureront 24 mois.

Une démarche chantier à faible nuisances sera mise en œuvre. Les enjeux seront notamment de réduire les nuisances inhérentes à tout chantier, comme l'acoustique, les nuisances liées à la qualité de l'air, la production de déchets et la qualité du tri, ou encore les risques de pollutions.

En tout état de cause, les entreprises devront, de par leurs engagements contractuels, veiller à la mise en place de la démarche de chantier propre.

La Maitrise d'Ouvrage et la Maitrise d'Œuvre réaliseront un suivi de cette démarche tout au long du chantier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet accueillera 178 logements et 2 unités commerciales. Certaines thématiques seront étudiées avec le plus grand soin afin de limiter les éventuels impacts et nuisances générées.

Peuvent notamment être cités les éléments suivants :

- Gestion des eaux pluviales : La rétention à la parcelle sera assurée par bassin de rétention et/ou infiltration, une partie des eaux sera réutilisée pour l'arrosage des jardins et lavages des espaces extérieurs ;
- Gestion de l'énergie : Le projet respectera le label Effinergie + ;
- Intégration dans l'environnement : Le projet s'intègre dans le plan masse fourni par l'Eco-Quartier des Bergères ;
- Acoustique : Le projet respectera la réglementation acoustique et plus en ce qui concerne les bruits de chocs notamment et traitera également les nuisances des voiries environnantes classées ;
- Choix des matériaux : Choix effectué à travers une analyse à long terme et en coût global et utilisation de matériaux dépolluants.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière :	3192m <sup>2</sup>
SDP créée :	12 801 m <sup>2</sup>
Nombre de logements :	178 logements
Nombre d'unité commerciale :	2
Nombres de place de stationnement :	180 places de stationnement
Nombre de bâtiment :	2
Hauteur des bâtiments :	R+7+2 et R+7+3

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Ecoquartier ZAC des Bergères - Lot  
4Bis  
Puteaux 92800  
Parcelle cadastrale H195

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48°53'02"6 Lat. 2°13'39"0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_°\_\_\_'\_\_\_"\_\_\_ Lat. \_\_\_°\_\_\_'\_\_\_"\_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_°\_\_\_'\_\_\_"\_\_\_ Lat. \_\_\_°\_\_\_'\_\_\_"\_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est en cours d'élaboration pour la commune de Puteaux.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Puteaux est concernée par le PPRI de la Seine approuvé par arrêté préfectoral du 09/01/2004 et par le PPRN concernant les zones de risque carrières approuvé le 7/08/1985. Le projet objet des présentes n'est pas concerné par ces deux PPR de plus une étude de sol est prévue afin de vérifier la consistance des sols.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de pollution est en cours. Les conclusions seront intégrées au projet. Il est à noter qu'aucun site BASOL n'est répertorié sur la commune de Puteaux. En cas de pollution des sols les terres polluées seront traitées selon le cahier des charges de pollution, rédigé dans le cadre de la ZAC des Bergères. Ce dernier indique que la ville de Puteaux prendra en charge les surcoûts liés au traitement des matériaux pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien (Une demande d'autorisation de prélèvement dans la zone de répartition des eaux est désormais nécessaire dès le seuil de 8 m3/h). Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (le massif de Rambouillet) se trouve à 23.4 km du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Moulin de Chantecoq à 400 mètres environ du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux du fait de la réalisation de deux niveaux de sous-sol. Si ces terres ne sont pas polluées, elles pourront être en partie réutilisées sur place. Dans le cas contraire, elles seront envoyées en décharge spécifique.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait que le terrain soit relativement plat et qu'un niveau de sous-sol soit créé sous l'ensemble du projet, ce dernier ne sera pas déficitaire en matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement peu végétalisé. Le nouveau projet va améliorer la place des espaces verts au sein du site. En effet, les deux bâtiments seront traversés par un espace public majoritairement végétalisé ou occupé par des fontaines. Ce passage permettra de créer une continuité écologique entre l'extérieur de la ZAC et l'îlot central. Il permet également la création de nouveaux habitats pour la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Incidence positive sur une éventuelle pollution des sols : excavation des sols pollués et acheminement vers des centres de traitement appropriés - Incidence positive sur la présence de carrières : remblaiement du site si nécessaire et diminution du risque d'effondrement du site - Incidence positive sur la biodiversité avec la création de différents habitats
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Puteaux est assujettie au risque de transports de matières dangereuses. Cependant, d'après l'arrêté n° n°2011 -2-101, la commune n'est soumise à aucun Plan de Préventions des Risques Technologiques. Le territoire de Puteaux est traversé par des canalisations de transport gaz à haute pression et de câbles électriques souterrains mais aucune de ces canalisations ne traversent ou ne bordent le terrain d'assiette de l'opération.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par : - un risque faible voire nul concernant les mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles - une sensibilité faible aux remontées de nappe. Le projet n'entre pas dans le périmètre des deux PPR (Inondation et risques carrières) concernant la commune de Puteaux. Une étude de sol est prévue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction de logement et de commerce ce qui engendrera des déplacements supplémentaires par rapport à l'état actuel. Néanmoins il est prévu dans la grille de développement durable d'intégrer la problématique des livraisons pour les unités commerciales.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas une source de nuisances sonores particulières du fait de sa destination. En revanche, la phase chantier sera susceptible d'en générer pendant un temps limité. Il sera mis en place une démarche de chantier propre, visant notamment à réduire ces éventuelles nuisances. Le projet est exposé aux nuisances du rondpoint des bergères (catégorie 4) et de deux rues la RD 5 et RD14 (catégorie 3). Une étude acoustique sera réalisée afin de maîtriser cette nuisance.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase chantier des nuisances pourraient être créées par les vibrations des engins de chantier. Cette phase ne sera que temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera susceptible de créer des émissions lumineuses à travers les unités commerciales qu'il prévoit ainsi que par l'éclairage extérieur. Néanmoins, une vigilance particulière sera portée à la limitation de ces nuisances, conformément aux exigences de la certification visée.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet rejettera des eaux usées et des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement collectif de la commune.</p> <p>Une partie des eaux pluviales sera réutilisée pour l'arrosage et le nettoyage des parties communes. En tout état de cause le débit de fuite imposé par la Mairie pour les eaux pluviales sera respecté : la mise en place d'un bassin de rétention est prévue à cet effet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va produire des déchets non dangereux via les ménages et les commerces (ordures ménagères, emballages, verres, déchets verts...). Ces derniers seront collectés par la commune.</p> <p>Le chantier produira également des déchets. Seule cette phase produira des déchets dangereux qui seront collectés et traités de manière appropriée en accord avec la charte de chantier propre et la réglementation en vigueur.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement de deux bâtiments de logement et de commerce en lieu et place de bâtiments à l'abandon. Les espaces extérieurs seront valorisés via un aménagement paysager réfléchi et qualitatif. De plus le projet s'inscrit dans le projet plus large de l'Eco Quartier des Bergères qui redonnera un dynamisme à cette partie de la commune de Puteaux.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il est à noter que le projet est traversé par un espace public. Les incidences positives concernant la biodiversité, les émissions lumineuses et les rejets liquides peuvent être cumulées avec ceux de cet espace.

De plus il est important de souligner que le projet s'inscrit dans un projet d'aménagement plus large de ZAC. La ZAC des Bergères prévoit une SHON d'environ 116 000 m<sup>2</sup> maximum décomposé comme suit :

- Logements : 95 000 m<sup>2</sup> maximum dont 20% de locatif aidé social et dont une résidence pour personnes âgées.

- Commerces : 6 000 m<sup>2</sup> maximum

- Bureaux : 15 000 m<sup>2</sup> maximum

- Hôtel : 5 000 m<sup>2</sup> maximum

- Equipements publics : 15 000 m<sup>2</sup> maximum dont un groupe scolaire, un gymnase et une structure petite enfance.

Le projet partagera donc certaines incidences avec les autres projets de la ZAC comme notamment les nuisances de chantier et la gestion des liquides. Il est à noter qu'un cahier des charge environnemental est à respecter pour tous les projets de la ZAC et qu'une Etude d'impact à l'échelle de la ZAC a déjà été réalisée. Les incidences cumulées des différents projets y sont répertoriées.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des études de sol, de pollution des sols et acoustiques sont en cours de réalisation pour être intégrées au projet.

Le projet en lui-même répond à une charte développement durable établit par la ville pour l'Eco-Quartier des Bergères ce qui limite ses effets négatifs sur l'environnement ou la santé humaine.

Au contraire le projet serait plus susceptible de créer des externalités positives sur son environnement en améliorant ses espaces extérieurs et en y développant des habitats favorables à la biodiversité.

Le projet recherche l'obtention de la certification NF Habitat HQE dont les 3 thèmes sont la qualité de vie, le respect de l'environnement et la performance économique. De plus le projet respectera le label Effinergie +

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vue des objectifs environnementaux retenus par la Maîtrise d'Ouvrage et de l'attention apportée à la réduction des impacts de l'opération le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact. Il est à noter les actions déjà réalisées pour cette opération :

- En amont de l'opération, une analyse environnementale de site a été réalisée (document joint). Elle permet de recenser les atouts et les contraintes du site et émet des recommandations qui seront suivies tout au long du projet ;
- Les problématiques relatives à l'intégration dans l'environnement, l'acoustique, la thermique, les nuisances de chantier sont intégrées au projet grâce à la certification NF Habitat HQE et la grille de développement durable imposée par la Mairie ;
- Une Etude d'Impact à l'échelle de la ZAC a déjà été réalisée (document joint).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Analyse Environnementale de Site réalisée par Bio-Concept Conseil - Etude d'Impact de la ZAC des Bergères

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*Suresnes*

le,

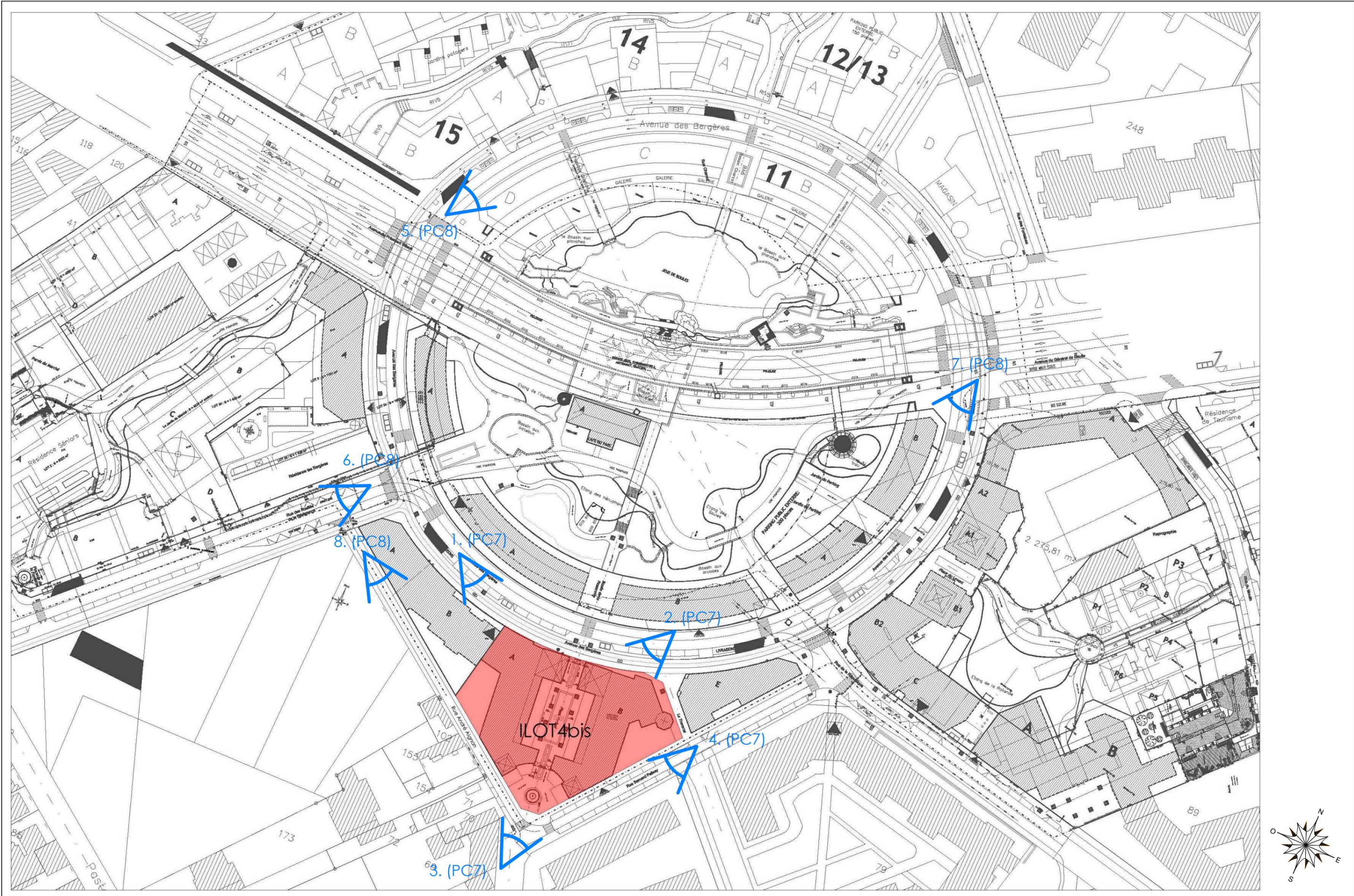
*8 17.*

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**LOGIREP**  
LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIÈRE  
POUR LA RÉGION PARISIENNE  
Société Anonyme d'HLM - Capital 786 080 €  
Siège social : 727 rue Gambetta  
92154 SURESNES CEDEX  
Tél 01 40 99 45 00  
RCS Nanterre 552 093 338





PUTEAUX - 92  
1967-LOG-PUT-PRE PC

Plan de situation de l'ilot 4bis à l'échelle de la ZAC

PC1.2

Date : 24.01.2017

*Plan de situation :*

Cf. document 8-1967-PRE PC-PC1-PLANS DE SITUATION

*Photographie du terrain de l'opération prises le 05 janvier 2017 :*



Vue Proche :



Figure 1 : Vue 1– Terrain de l’opération en démolition [Source : Cliché Bio-Concept Conseil]



Figure 2 : Vue – Bâtiment en cours de démolition sur le terrain de l’opération [Source : Cliché Bio-Concept Conseil]

Vue lointaine :



Figure 3 : Vue 3 – Vue Terrain du Rondpoint des Bergères [Source : Cliché Bio-Concept Conseil]

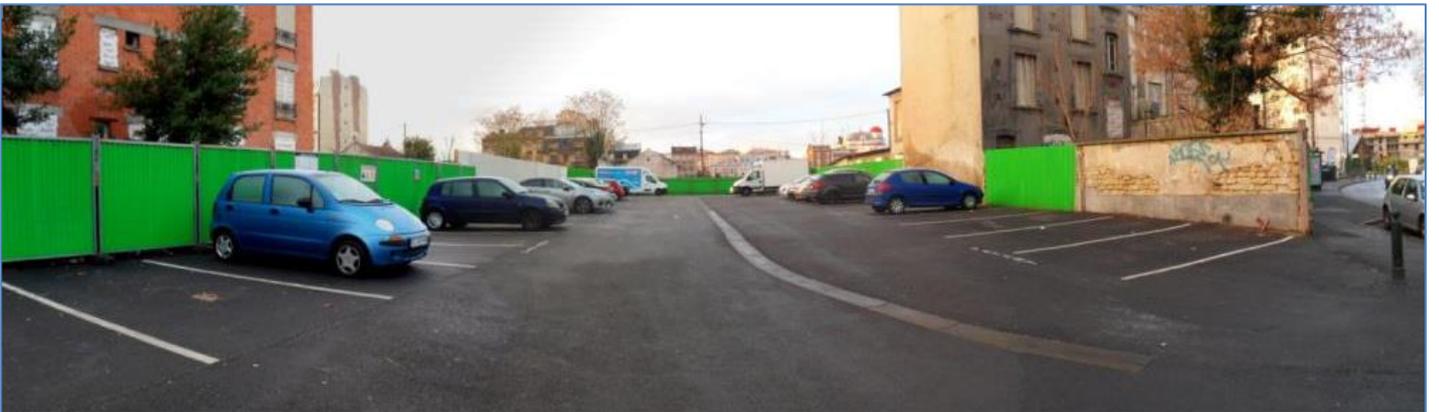
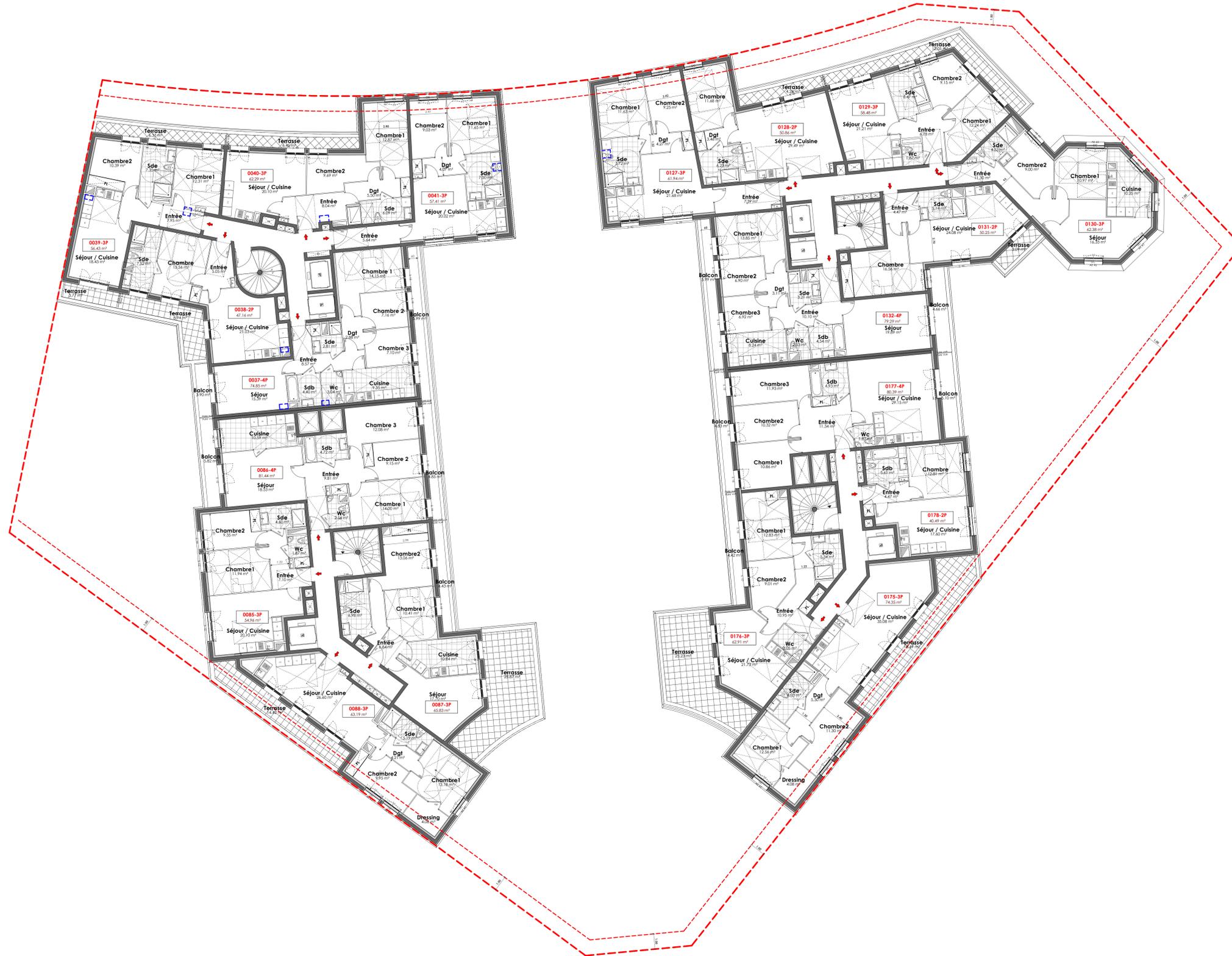


Figure 4 : Vue 4 - Parking [Source : Cliché Bio-Concept Conseil]

*Plan du projet :*

Cf. documents 26-1967-PRE PC-AN2.1-PLAN DU DEUXIEME SOUS-SOL, 27-1967-PRE PC-AN2.2-PLAN DU PREMIER SOUS-SOL, 28-1967-PRE PC-AN2.3-PLAN DU RDC, 29-1967-PRE PC-AN2.4-PLAN ETAGE COURANT, 30-1967-PRE PC-AN2.5-PLAN R+7+Combles, 31-1967-PRE PC-AN2.6-PLANS DES COMBLES R+9 ET R+10





Maître d'Ouvrage

**LogiRep**  
 Groupe Polilogis  
 127 rue Gambetta  
 92154 SURESNES Cedex  
 Tel : 01.40.99.45.00

Commune de PUTEAUX - 92  
 Ecoquartier ZAC des Bergères - Lot 4Bis



Projet de construction de 178 logements collectifs et 2 unités commerciales

Demande de pré-permis de construire

Plan du R+7+Comble

Date: 24.01.2017 | Réf: 1967-LOG-PUT-PRE PC | Echelle: 1 : 100 | AN2.5

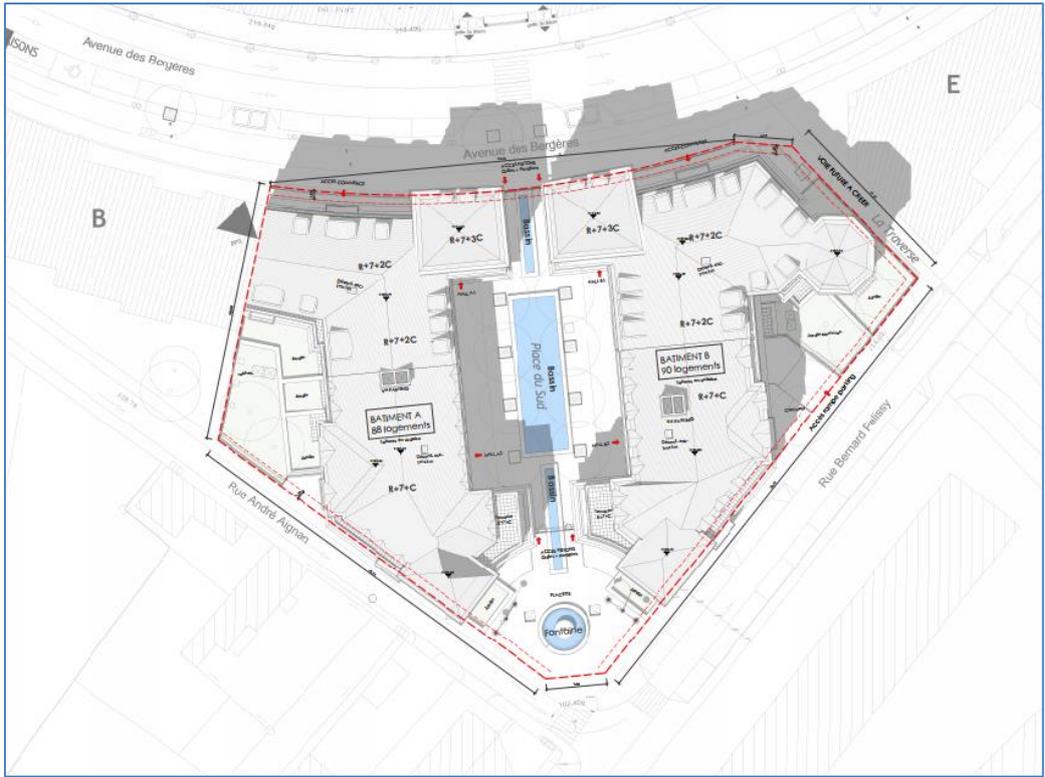
Indice	Date	Modifications

Maîtrise d'Oeuvre



BLANCCARD de LERY - LAFFITTE  
 Agence certifiée ISO 9001 - ISO 14001  
 167 rue de Vaugrond  
 75015 PARIS  
 Tél: 01.45.67.09.02 - Fax: 01.45.67.78.88  
 email: contact@atelierblm.com

CODIBAT  
 58 Chemin de la Justice  
 92090 CHARENTAY-VALENTIN  
 Tél: 01.45.37.37.97  
 email: codibat.oev@wanadoo.fr



Plan des abords du projet :

